



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Yzeure, le 12/03/2021

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La consultation du public, en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, sur l'arrêté préfectoral autorisant le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) à procéder à des opérations de capture de saumons prélevés au niveau de la passe à poissons située en rive droite du pont-barrage de Vichy n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Francis PRUVOT

Chef du Service Environnement